



ENTREtenir SA POMPE À CHALEUR AVANT LES GRANDS FROIDS POUR PASSER L'HIVER EN TOUTE SÉRÉNITÉ



L'hiver approche et bientôt les appareils de chauffage vont être de nouveau sollicités après une longue période d'arrêt. Des contrôles sont d'ores et déjà à effectuer afin de s'assurer que le redémarrage des équipements se fasse en toute sécurité et en toute sérénité. Le diagnostic du système de chauffage prévient des risques de panne ou de dysfonctionnement durant l'hiver. Aussi, une pompe à chaleur doit être révisée une fois par an, si possible avant de réamorcer la machine par un professionnel agréé.

RENOUVELER LES INSTALLATIONS VIEILLISSANTES DÈS MAINTENANT POUR BÉNÉFICIER DU CRÉDIT D'IMPÔT

L'entretien annuel de l'équipement permet de définir sa conformité aux obligations futures. Si la pompe à chaleur a été installée avant l'année 2000, Sofath préconise le renouvellement de celle-ci pour un matériel utilisant un fluide frigorigène conforme à la réglementation en vigueur. **Le remplacement du système peut être envisagé comme un investissement** d'autant qu'il peut **bénéficier**, jusqu'au 31 décembre 2018, **du Crédit d'Impôt*** et également **offrir de nouveaux usages à l'installation** comme la **production d'eau chaude sanitaire, le chauffage de la piscine, ou même encore le rafraîchissement (selon modèle d'origine)**.

*Selon loi de finances 2018 en vigueur (dans un logement achevé depuis plus de 2 ans).

LE DIAGNOSTIC D'UNE POMPE À CHALEUR EST RECOMMANDÉ POUR BIEN ANTICIPER L'HIVER

Au-delà du contrat d'entretien annuel, le contrôle d'étanchéité des équipements est obligatoire, ce contrôle est généralement fait lors de l'entretien annuel. Il doit être réalisé par un professionnel habilité à intervenir sur les installations frigorifiques. Ce diagnostic comporte la **vérification de l'étanchéité du circuit***, le **contrôle du compresseur ainsi que celui de la performance** de la pompe à chaleur.

*Identifié par une vignette collée sur l'équipement :

Circuit étanche :



Circuit non étanche :



Sofath, leader sur le marché de la géothermie, dispose d'un réseau d'experts concessionnaires-installateurs réparti sur toute la France. Ces spécialistes de la géothermie, tous agréés, accompagnent les particuliers de l'avant-vente à l'après-vente des solutions de chauffage ainsi que l'assistance technique. Dans le cadre d'un diagnostic critique, ils sont en mesure de préconiser le remplacement d'un équipement vieillissant et/ou non conforme à la **réglementation F-Gaz** (Fluides frigorigènes).

Le fluide frigorigène d'une pompe à chaleur est le composant qui permet de récupérer l'énergie captée dans l'environnement (l'eau, la terre, l'air). **L'usage** de ce fluide **est réglementé**. Une étiquette apposée sur le côté de la pompe à chaleur indique quel fluide frigorigène est utilisé.



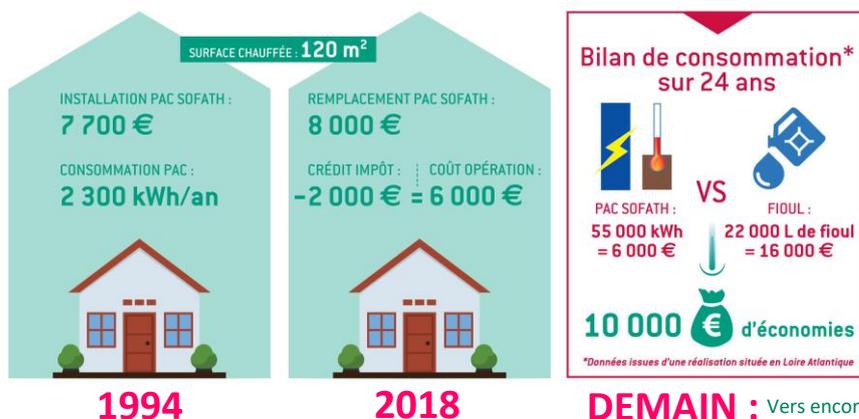
Les règles d'utilisation des fluides frigorigènes évoluent au fil de la parution de nouveaux décrets et arrêtés ainsi :

- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2010 il est interdit de recharger les installations avec des HCFC neufs puis, 5 ans après avec les fluides recyclés. Il est également imposé un contrôle de fuites obligatoire dont la périodicité dépend de l'équivalence de la charge de l'installation en tonnes de CO₂.
- ✓ A partir de 2020, tous les fluides dont le PRG est supérieur à 2 500 Kg équivalent CO₂ sera interdit.
- ✓ Puis, en 2030, les fluides recyclés seront soumis à la même interdiction.

UNE INSTALLATION RENTABLE ET PÉRENNE

Face aux directives Eco-Conception et Etiquetage énergétiques qui privilégient l'utilisation des énergies renouvelables, 100 % naturelles et à faibles émissions polluantes, la géothermie répond parfaitement aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, pour le neuf et la rénovation. L'installation d'une pompe à chaleur engendre des économies telles que le retour sur investissement est estimé entre 6 et 7 ans*. La durée de vie de l'appareil est comprise entre 20 et 25 ans, voire plus (avec contrat de maintenance) et celle du capteur géothermique, qui se trouve dans le sol, estimée à 100 ans.

* Source : étude de l'Association Française des Professionnels de la Géothermie - AFGP;



DEMAIN : Vers encore + d'économies et de performances



Sofath propose, à travers son réseau de concessionnaires, les solutions optimales pour le rétrofit (évolution technologique) **des anciennes gamme de pompes à chaleur SOFATH**. Conçues spécifiquement pour le remplacement des anciennes pompes à chaleur Sofath, elles intègrent plusieurs fonctionnalités : le chauffage de la maison, la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage de l'eau de la piscine, le rafraîchissement... Au fil des années, Sofath a su faire évoluer ses produits en améliorant leur performance et permettre ainsi aux particuliers de rentabiliser rapidement leur investissement. Aujourd'hui, ses pompes à chaleur conviennent parfaitement pour tout type de rénovation de chauffage à énergies fossiles (fioul, gaz...).

A propos de SOFATH

Depuis 1981, SOFATH, groupe BDR Thermea, conçoit, développe, fabrique et commercialise des solutions thermodynamiques (pompes à chaleur géothermie, aérothermie et chauffe-eaux thermodynamiques). Ces solutions écologiques et économiques utilisent les énergies renouvelables (terre, eau et air) pour chauffer et/ou rafraîchir les maisons individuelles ainsi que pour fournir l'eau chaude sanitaire et pour chauffer l'eau des piscines, en neuf comme en rénovation. SOFATH s'appuie sur **un réseau de concessionnaires Experts** (unique sur le marché du chauffage) et **une démarche qualité globale** (certification NF PAC, double certification ISO 9001 et 14001, qualification RGE).

Situés à Portes-Lès-Valence, le **site de production**, la recherche et Développement et le centre de formation collaborent étroitement avec le **centre de compétence R&D dédié aux PAC** du Groupe BDR Thermea, lui permettant de proposer des produits innovants et de qualité. SOFATH emploie 29 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 10,1 millions d'euros.